



Questions du syndicat F.O a la d.u.p du 19 décembre, Réponse de la direction a F.O.

Q: Nous souhaitons connaître le nombre de renfort VAP déclenché ainsi que le nombre de primes « dépassement de seuils » attribuées en Septembre et octobre.

R: je n'ai pas l'information concernant le renfort VAP par contre le nombre de primes pour le mois de Septembre est de 52 et 68 en Octobre.

Q: Toujours en attente d'OMC des mois de Juillet, Août et Septembre pour vérifications paies.

R: Nous sommes en train de les préparer, on vous enverra ça pour vérification.

Q: Nous souhaitons connaître les procédures détaillées des contrôles ainsi que les limites des prérogatives des agents d'ORPHEE.

R: Ils ont un rôle d'observation mais ne peuvent pas intervenir, n'ont pas le droit de rentrer dans votre bar ou de vous mettre en situation, ils ne sont pas assermentés.

Q: Nous réitérons notre demande de mise en place d'une procédure de dérogation sur les heures de nuitées en heures supplémentaires.

R: Il faut que nous vérifions mais la Loi EL Khomri étant passée par là a priori les dérogations, ce serait 11h , à vérifier.

Q: Nous souhaitons avoir le listing des heures supplémentaires depuis le début de l'année.

R: Listing remis.

Q: Faites vous une équité ?

R: Oui nous y veillons après avoir fait remplir une feuille de demande d'heures supplémentaires.

Q: communication et information sur la mise en place du prélèvement a la source Janvier 2019.

R: Le pourcentage de l'impôt à la source a été mentionné sur la fiche de paie de novembre, le changement de ce taux, si non exact, doit se faire auprès de votre caisse d'impôt et non par l'employeur .

Q: Nous souhaitons avoir confirmation de votre méthode de calcul du jour forfaitaire des congés payés. Car nous pensons que votre mode de calcul est erroné.

R: le mode de calcul qui s'applique est le plus favorable pour l'employé.

Q: Lequel est-ce ?

R: C'est une société extérieur qui s'en occupe; nous ne connaissons pas le mode de calcul précis

Q: Pouvez vous nous le fournir à la prochaine d.u.p car nous constatons des erreurs ?

R: Oui.

Q: Peut on mettre en dotation des gommettes de couleurs afin d'identifier les choix des clients pour le service déjeuner diner?

R: Oui, les gommettes seront mis en place courant 2019.

Q: Est il possible d'utiliser l'indemnité chaussures en deux fois?

R: Oui c'est déjà le cas sous présentation de factures.

Q: Avez vous pu envisager une solution pour les places de parking? il devient de plus en plus compliqué de se garer.

R: Non, je n'ai pas de solutions

Q: Les machines à café du bar sont souvent défectueuses. Qu'en est-il de leur maintenance?

R: suite au compte rendu de voyage les interventions sont faites dans un délai de trois jours normalement.

Stéphane Agostini. Délégué Syndical

Union f.o r.f 40 rue Professeur Gosset,75018. « ne pas jeter sur la voie publique »